

# **l'expert** « Un déficit de volonté dans la mise en œuvre du fédéralisme de coopération »

**Hugues Dumont.**

© M. GOLINVAUX.

## ENTRETIEN

**H**ugues Dumont est professeur de droit constitutionnel aux Facultés Saint-Louis à Bruxelles.

### **La complexité institutionnelle de la Belgique pèse-t-elle sur la sécurité des Belges ?**

*La répartition des compétences n'est pas le principal problème qui s'est révélé à la suite des attentats de Bruxelles. Police, maintien de l'ordre, justice, relèvent du même pouvoir : l'Etat fédéral. Ce qu'il faut déplorer, c'est le sous-financement de la Sûreté de l'Etat, qui compte aujourd'hui moins d'agents qu'avant la guerre en Syrie, ainsi que celui de la Justice. Et aussi une mauvaise coordination des services de sécurité au niveau national. Il faut aussi rappeler que le Traité sur l'Union européenne dit explicitement que la Sécurité est une compétence réservée aux Etats. Il est très compliqué de faire travailler ensemble des Etats qui ont dit au départ que chacun allait travailler pour lui-même ! C'est un énorme problème. Cela dit, on ne peut nier l'existence de problèmes structurels au niveau belge.*

### **Lesquels ?**

*L'éparpillement des compétences à Bruxelles dépasse l'acceptable. La Région-Capitale devra monter au créneau lors de la prochaine réforme de l'Etat. Je songe surtout à la règle qui prive la Région bruxelloise des compétences dans les matières personnalisables, en particulier l'accueil et l'intégration des populations d'origines immigrées. Un enjeu comme celui-là réclame une compétence propre-*

*ment régionale. Il faut simplifier. On a perdu beaucoup de temps, côté francophone, avec le parcours d'intégration obligatoire. Mais l'on sait aussi, au vu du nombre important de djihadistes issus d'Anvers et de Vilvorde, que même si la Flandre l'a mis en place, il ne résout pas tout...*

### **Sur quels autres leviers agir ?**

*Je pense qu'il faudrait insérer dans la Constitution une clause qui conditionnerait le financement public des cultes au respect des principes de la démocratie tels qu'énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme. Il faut élargir le principe présent dans la loi du Pacte culturel à toutes les matières, y compris l'aide aux cultes. Et donc revoir le grand compromis de 1831 qui veut que l'on finance tous les cultes sans conditions. C'est un dossier très délicat, mais il faut avancer : il n'est pas normal de financer des imams, des mosquées qui manifestement n'acceptent pas les principes de la démocratie. Je défends aussi l'idée d'un musée de l'immigration, à Bruxelles. Il est fondamental que nous soyons capables de faire preuve de décentrement, d'une compréhension fine de la façon dont les communautés arabo-musulmanes vivent l'histoire. Ce musée pourrait être un lieu intéressant pour reconstruire le dialogue. Bruxelles a, depuis la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, les compétences pour créer un tel lieu.*

**Reste que le sécuritaire étant du ressort du fédéral, la prévention de celui des entités fédérées, cela n'empêche-t-il pas une approche globale du problème ?**

*Nous souffrons d'un déficit de*

*volonté politique dans la mise en œuvre du fédéralisme de coopération. Je ne crois pas du tout qu'il faut en revenir à la Belgique unitaire – on a vu que la France, Etat centralisé par excellence, avait été frappée également. Il existe un instrument qui permet de compenser le morcellement des compétences : les accords de coopération. Mais manifestement, on n'en fait pas un usage suffisamment intensif dans le domaine qui nous concerne. J'étais l'un des experts consultés dans le cadre de la commission du dialogue interculturel installée en 2004 au niveau fédéral. La Communauté flamande était irritée parce que cette Commission devait fatalement évoquer des questions relevant de compétences communautaires : enseignement, culture, accueil des immigrés. Résultat : cette commission n'a pratiquement débouché sur rien, zéro ! Plus récemment, je suis intervenu dans le cadre de la Commission Marcourt sur un islam de Belgique. Elle n'a évidemment pu ignorer des compétences fédérales (reconnaissance des cultes, prise en charge du traitement des ministres du culte, etc.) Il aurait fallu travailler ensemble, avec le fédéral et la Flandre, sur ce sujet. Or, le ministre de la Justice, Koen Geens, annonce seulement maintenant qu'il va consulter les Communautés au sujet de la formation des imams. Que de temps perdu ! Une politique ambitieuse de l'intégration nécessite une bonne entente entre niveaux de pouvoir.*

**A force de faire des compromis lors des réformes de l'Etat, tout cela paraît incompréhensible, voire absurde...**

*Pour assurer une plus grande homogénéité des paquets de compétences, thème cher aux partis flamands, il n'y a pas que la voie de la défédéralisation. Le problème est que les réformes de l'Etat sont négociées sous la pression de partis flamands*

*très radicaux et qu'on n'envisage jamais la refédéralisation de certaines compétences, ce qui serait pourtant nécessaire. On maintient donc ce morcellement qui est illisible pour le citoyen. Notre Etat est le produit d'un fédéralisme centrifuge, construit par le démembrement d'un Etat unitaire. Ce fédéralisme est bipolaire, avec deux grandes Communautés. C'est un défi*

*quotidien de le faire fonctionner. Mais on ne peut pas affirmer que ce fédéralisme est condamné à l'échec ou à l'inefficacité, ce n'est pas vrai. La question est de savoir si la bonne volonté existe, s'il y a encore une ambition pour animer les structures. ■*

**Propos recueillis par  
CORENTIN DI PRIMA**